



GRAND CONSEIL

Interpellation - 24_INT_40 - Guy Gaudard et consorts au nom PLR - Comment encourager l'utilisation intermédiaire des logements vides ?

Texte déposé :

Il arrive que des logements, et parfois des immeubles entiers, se retrouvent vides dans l'attente du début de travaux de rénovation. L'élaboration du projet, l'obtention du permis de construire puis la préparation des travaux jusqu'à leur début effectif peuvent même s'étaler sur quelques années.

Il y a également d'autres cas dans lesquels certains propriétaires immobiliers ne souhaitent temporairement pas louer leurs biens de manière durable. Ceux-ci restent alors vides.

Dans la région lausannoise, l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) s'est spécialisée dans la gestion de biens immobiliers qui sont inoccupés pour différents motifs. Elle travaille, sur la base, la plupart du temps, de contrats de prêt à usage, avec une participation aux frais et une garantie d'entretien. Elle met à disposition les logements concernés à des jeunes en formation, dont la situation est particulièrement délicate et qui font face à une pénurie sévère. L'ALJF dispose d'une réputation solide auprès de plusieurs communes de l'agglomération, elle a travaillé notamment avec les communes de Pully, Prilly et Lausanne. Elle est connue pour respecter les clauses et l'échéance des contrats.

La situation est particulièrement tendue pour le logement des jeunes en formation (apprentis, étudiants). L'UNIL et l'EPFL ont encore lancé un appel en novembre 2023 dans ce sens. La Fondation maison pour étudiants a plusieurs projets de construction, mais la demande reste forte et des offres complémentaires seront toujours utiles. Or, actuellement, les propriétaires ne sont pas forcément informés de manière systématique des possibilités de mise à disposition temporaire de leurs biens en faveur des jeunes.

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat confirme-t-il la situation tendue du logement des jeunes en formation ?
- Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis que les locations transitoires de biens immobiliers apportent un complément utile à l'offre classique de logement pour les jeunes en formation ?
- Le Conseil d'Etat peut-il envisager d'informer ou de sensibiliser les propriétaires, par exemple via leurs faitières cantonales ou lors du dépôt de projets de rénovation, aux possibilités de locations intermédiaire pour éviter que des logements restent vides ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Le 27 février 2024

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Alice Genoud (VER)
3. Anna Perret (VER)
4. Aurélien Demaurex (V'L)
5. Bernard Nicod (PLR)
6. Blaise Vionnet (V'L)
7. Carole Schelker (PLR)
8. Elodie Golaz Grilli (PLR)
9. Felix Stürner (VER)
10. Florence Bettschart-Narbel (PLR)
11. Géraldine Dubuis (VER)
12. Gérard Mojon (PLR)
13. Graziella Schaller (V'L)
14. Grégory Bovay (PLR)
15. Grégory Devaud (PLR)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-François Cachin (PLR)
18. Jean-Louis Radice (V'L)
19. Jean-Luc Bezençon (PLR)
20. Jean-Marc Udriot (PLR)
21. Josephine Byrne Garelli (PLR)
22. Laurence Bassin (PLR)
23. Laurence Creteigny (PLR)
24. Loïc Bardet (PLR)
25. Marc Morandi (PLR)
26. Mathieu Balsiger (PLR)
27. Maurice Neyroud (PLR)
28. Michael Wyssa (PLR)
29. Olivier Petermann (PLR)
30. Philippe Germain (PLR)
31. Pierre Zwahlen (VER)
32. Pierre-Alain Favrod (UDC)
33. Pierre-André Romanens (PLR)
34. Regula Zellweger (PLR)
35. Sergei Aschwanden (PLR)
36. Séverine Evéquoaz (VER)
37. Thierry Schneiter (PLR)